



## Pénalité alcoolemie 0,53 gr/ litre d'air expiré

Par **Menneray morgan**, le **07/04/2018** à **15:22**

Bonjour le 09/09/2017, à Dignes les bains j'ai été contrôlé avec un taux d'alcoolémie de 0,53 par litre d'air expiré et une heure après 0,51. J'ai eu une suspension administrative de 2 mois, j'ai passé une visite médicale obligatoire avec accord de pouvoir reconduire et je dois repasser devant la commission médicale en septembre pour récupérer définitivement mon permis. Je viens de recevoir une convocation au commissariat pour me remettre une notification de convocation au tribunal de Dignes les bains, ma question est à qu'elles sanctions dois je encore m'attendre ? Merci pour votre aide.

Par **LESEMAPHORE**, le **07/04/2018** à **19:35**

Bonjour

Au dessus de 0,40mg dans l'air expiré ce n'est plus une infraction mais un délit avec jugement au tribunal correctionnel L231-1 du CR natinf 1247.

Je dirai 200€ +127€ de frais fixe  
obligation de stage à vos frais  
suspension 4 mois  
perte 6 points automatique

C'est ma prévision pour le tribunal de DIGNES les bains.  
D'autres vous donneront peut-être, une répression différente, et ce sera normal, on n'est pas à la place du juge.

Le maxi pour ce délit est 2 ans /4500€ - 3 ans de suspension et d'autres peines complémentaires possibles à lire à l'article L234-2 du CR

Par **Menneray morgan**, le **08/04/2018** à **07:52**

Merci pour votre réponse LESEMAPHORE pensez-vous que je devrai faire 4 mois sans permis ajoutés aux 2 mois administratif, ou bien 4 mois moins les 2 mois déjà fait ? La présence d'un avocat est-elle obligatoire, ou bien pourrais-je m'expliquer sans cette obligation ?

Par **LESEMAPHORE**, le **08/04/2018** à **09:48**

Bonjour

La durée de suspension judiciaire s'impute sur l'administrative .

Par exemple si 4 mois judiciaire, il vous restera 2 mois à faire a compter de la demande de remettre votre permis.

Aucune obligation d'avocat . les explications personnelles ne valent rien excepté si vous excipez des moyens de droit .